



Déclaration liminaire de la Formation spécialisée du CSAL ENFiP Réunion du 17 juin 2025

Monsieur le Président,

Depuis le 22 mai dernier, nous avons appris que la start-up Alan avait remporté l'appel d'offres de la complémentaire santé pour le ministère des finances. Alan rafle tout, pourtant, cette pseudo-assurance n'a rien d'une mutuelle. Ce choix remporté d'une courte tête sur la MGEFI a entraîné le rejet unanime des fédérations de notre ministère.

Neo assureur, cette start-up structurellement déficitaire et dont le but est d'attirer toujours plus de fonds spéculatifs est le pire choix que le ministère pouvait faire.

Dès le début, la CGT s'est inscrite dans l'intersyndicale fédérale sans renier sa volonté d'user de tous les moyens possibles pour faire échec à cette décision : interpellation politique, recours juridiques, mobilisation des personnels sous la forme, pour l'instant, d'une pétition qui atteint déjà plusieurs milliers de signatures en une semaine.

Nous ne sommes pas les défenseurs de la seule MGEFI mais du mutualisme ; il s'avère cependant que l'écart de notation des offres MGEFI et ALAN est non seulement très faible, mais s'appuie sur des arguments pour nous inadmissibles.

ALAN bénéficie de soutien au plus haut niveau, d'Emmanuel Macron à Amélie de Montchalin dont les talents d'ancienne lobbyiste d'AXA ont semble-t-il apporté du poids dans la balance.

ALAN est une start-up sans point d'accueil physique pour les agents. C'est un outil de spéculation qui a levé plus de 440 millions d'euros, entre les mains de fonds d'investissements étrangers, notamment : Temasek (fonds souverain singapourien), Ontario Teachers' Pension Plan (Canada), et d'autres fonds d'investissement internationaux.

A-t-on déjà vu des investisseurs capitalistiques ne pas chercher à faire des profits, et quels profits ?!

On est loin de l'esprit de solidarité, de l'esprit mutualiste !

Que dire de nos données médicales qui seront stockées à l'étranger notamment en Tunisie ?

Il faudra s'habituer au chatbot et le préférer à un interlocuteur humain, car d'humains, on en aura peu de l'autre côté de la ligne téléphonique, et personne de l'autre côté du bureau, car ce n'est pas prévu.

ALAN affiche également une perte nette comptable de 72 millions en 2022, 59 millions en 2023 et 54 millions en 2024.

Avec de telles données, comment se fait-il qu'ALAN ait remporté un appel d'offre aussi opaque, où même la notation sur la présence physique est meilleure que celle de la MGEFI ?

Les recours juridiques sont en cours, et nous espérons vivement que justice soit faite et que l'esprit mutualiste perdure.

Concernant cette formation spécialisée, nous allons aborder plusieurs sujets.

Mais avant tout, nous devons parler du passage à Windows 11 et de la modification des conditions de vie au travail. Lors de la FS du 1^{er} avril, la CGT avait abordé cette question. Nous avons eu des échanges sur ce point et nous avons convenu qu'un GT devait être organisé sur la question. Monsieur le président, vous avez même dit qu'il fallait un recensement du matériel pédagogique.

Ce sujet sera abordé demain en CSAL, mais en faisant ce que vous proposez, vous modifiez les conditions de vie au travail. Or, nous avons obtenu la tenue d'un GT qui n'a pas eu lieu et qui apparemment n'a plus lieu d'être puisque vous avez décidé **pour nous**, les formateurs et les formatrices quelles étaient les bonnes conditions de vie au travail dans une salle de formation. Non, une salle de formation n'est pas un bureau. Cette dernière doit être équipée pour faire cours !

Il est inenvisageable que la ou le chargé de cours vienne avec son ordinateur. Ceci entraîne forcément des modifications importantes de ses conditions de vie au travail.

Or, les dispositions des articles 69 et 70 du décret du 20 novembre 2020 prévoient que les FS doivent **obligatoirement être consultées** lorsque les projets d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail lorsqu'ils ne s'intègrent pas dans le cadre d'un projet de réorganisation de service et, notamment, **avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail...**

Les changements déjà intervenus à Noisiel auraient dû faire l'objet d'une consultation de la FS.

Les changements potentiels à venir doivent faire l'objet d'une consultation de la FS. Nous sollicitons l'avis des spécialistes tels que l'ISST et le médecin du travail sur les CVT, ainsi que les collègues des CID sur l'adaptabilité du matériel, la praticité du système.

Concernant la prise en compte du handicap en formation initiale, la CGT a demandé un groupe de travail. Elle y a pleinement participé via son représentant. Nous espérons que la fiche que vous nous avez fourni n'est pas la synthèse, sinon, la commande a été mal comprise. Quid de la prise en compte du handicap lors de l'inscription au concours ? Nous avons sollicité lors d'une précédente Formation Spécialisée l'avis de l'ordre des médecins sur le secret médical entre le service des concours et les établissements de formation et ce pour une meilleure réactivité quant à la prise en compte d'un handicap qui serait déjà connu.

Pour les non-voyants, quid des vidéos et autres dessins que Jaws ne peut pas lire, des cases à cocher qui leur sont introuvables et de l'impossibilité de passer à l'étape suivante.

Autre point que la CGT a sollicité, le positionnement des assistantes de prévention. Lors des échanges nous devons discuter de leur visibilité, de leur rôle, de qui les note lors de l'entretien annuel, de l'accessibilité de leur bureau, de la confidentialité qui doit y régner...

Concernant les fiches de signalement, nous allons constater une fois de plus que le processus n'est pas connu, pas respecté, et surtout pas efficace : un agent de l'ENFiP en stage pratique probatoire ne peut pas se servir de SignalFiP.

En question diverses, nous demandons de revenir sur le recensement des SST en 2025. Dr Thomas, avez-vous reçu une recommandation particulière du Dr Lemaitre Prieto, médecin coordonnateur pour le ministère ?

Avec l'augmentation de la température, quelle conduite préconise l'EnfiP dans les établissements non climatisés ? Doit-on faire cours au-delà de 35° ?